

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

**Tourisme 61**

Hôtel du Département

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528 - 61 017 ALENCON Cedex

Tél. : 02.33.28.88.71 - E-mail : [tourisme61@orne.fr](mailto:tourisme61@orne.fr)

**AIDE EN FAVEUR DES OFFICES DE TOURISME, DES LIEUX DE VISITES ET  
DES SITES D'ACTIVITES A CARACTERE TOURISTIQUE**

**MONTANT DE L'AIDE**

- Taux de l'aide : 20 % du montant HT de la dépense éligible
- Plafond d'aide : 15 000 € par établissement
- Montant minimum de travaux : 10 000 € HT
- Un projet par opérateur et un délai minimum de 5 ans avant une nouvelle demande

**BENEFICIAIRES**

- SCI / Sociétés
- Communes / Communautés de communes

**TRAVAUX ELIGIBLES**

- Tous travaux d'amélioration de l'accueil du public et d'agencement de boutique
- Projet numérique hors site internet

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- Conformité à la législation en vigueur
- Participation à l'observatoire économique du tourisme
- Ouverture au public : 2 mois (juillet et août)

**ENGAGEMENT**

- Maintien de l'activité et de l'ouverture au public pendant 5 ans à compter du versement de l'aide ; à défaut remboursement au prorata temporis

## PROCEDURE

### 1- Composition du dossier (AVANT TRAVAUX)

- Demande d'aide (imprimé + N° de SIRET)
- Statuts
- *Extrait Kbis*
- Devis descriptifs et estimatifs des travaux
- Présentation d'un dossier détaillé du projet final
- Permis de construire, autorisation d'aménager ou déclaration d'ouverture des travaux s'il y a lieu
- Relevé d'identité bancaire

2- **Envoi du dossier** auprès de la commission permanente du Conseil départemental de l'Orne (a lieu une fois par mois – envoi fait par Tourisme 61)

3- **Attendre la notification officielle d'attribution de subvention par le conseil départemental** pour commencer les travaux

### 4- Réalisation des travaux

A compter de la notification de l'aide, le délai de commencement d'exécution est de 24 mois et le délai d'achèvement est de 48 mois.

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Après l'achèvement des travaux, informer Tourisme 61 :

### 1- Composition du dossier

- Certificat de conformité (effectué par Tourisme 61)
- Factures acquittées
- Imprimé de demande de versement
- *Avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité*
- **Autorisation d'ouverture de fin de travaux**
- Photos après travaux

### 2- Versement automatique